

Femmes battues

Quelles solutions sur la Côte d'Azur ?



Monique Gnagneri



Muriel Moreno



Louisette Maret

« **C**e qui concerne les femmes n'intéresse pas grand monde. De temps en temps, il y a des sursauts mais on se sert actuellement de la crise pour donner moins aux associations qui s'occupent de ce problème ». Ce constat amer, c'est Monique Gnagneri, directrice de l'association « Accueil Femmes Solidarité », qui le fait. Une amertume qui s'explique lorsque l'on sait que l'association est actuellement dans le négatif et obligée de licencier. « Toutes les institutions reconnaissent notre utilité et notre sérieux, nous sommes le relais local du 3919, un numéro mis en place par le gouvernement, nous couvrons tout le département des Alpes Maritimes, même le Var et les Alpes de Haute Provence... Pourtant, les financements baissent d'années en années. Nous sommes en train de couler mais je ferai tout pour que cela n'arrive pas ! » clame Monique.

Leur travail, assurer une plateforme télé-

En 2007, plus de 47 500 faits de violences volontaires sur femmes majeures par conjoint ou ex-conjoint ont été enregistrés par la police et la gendarmerie en France.

Un chiffre qui fait froid dans le dos lorsque l'on sait qu'il représente une augmentation de 31 % par rapport à 2004 et qu'une femme meurt encore en France tous les deux jours sous les coups de son conjoint.

Nous avons voulu en savoir plus sur l'accueil et la prise en charge des femmes battues dans le Var et les Alpes-Maritimes. Même si des améliorations ont été apportées ces dernières années, force est de constater que des progrès restent à faire.

phonique, une permanence physique sans rendez-vous, assurer un suivi social et juridique et un soutien psychologique. Les Maisons de Justice de Menton et l'Ariane ont mis à leur disposition un lieu de permanence. Tout comme 11 mairies de l'arrière-pays où elles se rendent une fois par mois.

En 2008, Monique et Muriel Moreno, qui gère l'accueil, ont pris en charge 555 premières visites. Les deux femmes et leur équipe ont la possibilité de loger 2 personnes dans un hébergement pendant une durée d'environ 3 mois, mais sans enfant « car le lieu n'est pas assez sécurisé ». L'association « Entraide et

« Les femmes victimes sont de tout âge et de tout milieu »

Partage » leur prête également un 2 pièces où des enfants peuvent être hébergés. C'était alors les seuls logements spécialisés pour femmes battues du département, avant la construction du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour les Femmes Victimes de Violences fin 2008 (voir interview page 22).

Selon l'Observatoire National de la Délinquance, les Alpes-Maritimes et le Var ne seraient pas très bien classés au niveau des violences conjugales.

Cependant, personne ne se permet de vérifier ces accusations. « Ce que l'on veut dire, c'est que les femmes victimes sont de tout âge et de tout milieu. Il ne s'agit pas de droguées ou alcooliques, affirme Monique. Ce que l'on ressent par contre depuis quelque temps, c'est que cela arrive de plus en plus tôt, mais aussi plus tard. Des violences interviennent dès la première relation amoureuse et certaines femmes de 70 ans n'hésitent plus à divorcer ».

« AFS » a été la première association en France à avoir eu une permanence en hôpital. En l'occurrence, en juin 2002 à l'hôpital St Roch à Nice. Le commissariat de l'Ariane a été le premier à avoir un référent violences conjugales, avant même que les lois ne l'y obligent. Le Conseil Général des AM a également détaché des assistantes sociales en commissariats à temps plein depuis 3 ans. La preuve que le département du 06 a pris le problème à bras le corps.

Aucun centre d'hébergement spécialisé dans le Var

Dans le Var, la situation n'est pas la même. L'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var est l'association référente en la matière dans le 83.

Pour 13 000 cas traités en 2007, 300 étaient des cas de violences conjugales. L'association propose des permanences dans tout le département, des groupes de paroles une fois par mois, mais surtout un accueil juridique et psychologique. Fabrice Granara est le coordinateur du service. « Dans les commissariats, nos coordonnées doivent obligatoirement être transmises aux victimes. Je trouve que le réseau fonctionne assez bien et que la préoccupation est réelle. Nous n'avons aucune difficulté à trouver des financements. Mais il est vrai qu'on se heurte parfois à un problème d'horaires

si les victimes appellent le soir ou le week-end. Et le problème du logement par contre est très problématique. Nous n'avons aucun centre d'hébergement spécialisé dans le Var ».

Même constat pour Louise Marie, juriste spécialisée dans les violences conjugales et intrafamiliales au planning familial de Toulon. Elle reçoit sans rendez-vous les victimes tous les vendredis. Elle a pu remarquer que ces femmes étaient « un peu mortes, comme sous anesthésie générale ». Certaines hésitent à porter plainte par peur. Une peur qui s'explique selon Louise Marie « par le fait

que les conjoints ne sont pas suffisamment mis à la porte. C'est encore les femmes qui doivent partir avec valises et enfants et souvent les procédures sont jugées trop longues par les victimes ».

Louise Marie n'est pas très optimiste sur la situation. « Quand je vois qu'il y a de plus en plus de stress, de violence et de précarité dans notre société, je désespère de voir les chiffres augmenter ».

Et pour conclure, elle tient à ajouter. « Il ne faut pas oublier que cela arrive à une infime partie des hommes. Et ceux-là osent encore moins en parler ». Un nouveau tabou à briser ?

Que fait la police ?

Entretien avec le Commandant Richard Gianotti du commissariat de Menton.

Avez-vous reçu beaucoup de femmes pour violences conjugales ?

Déjà, il faut savoir que nous avons mis en place un protocole avec la Maison du Département où il y a une antenne des services sociaux. Des femmes qui viennent s'y confier nous sont donc envoyées par les assistantes sociales. Un premier tri est effectué par ces services pour distinguer la femme réellement battue depuis des années qui aura souvent du mal à s'exprimer, de la femme victime de violences sur fond de procédure de divorce, ou de bataille pour la garde d'enfants. Il ne faut pas instrumentaliser ce problème. Celles qui viennent directement au commissariat font souvent partie de cette deuxième catégorie avec problèmes intrafamiliaux. Je ne pense pas que la femme qui se prend une gifle vienne directement à la police. Il y a souvent un certain temps de latence entre les premiers coups et le moment où elle va l'exprimer. Bref, à Menton, nous recevons en moyenne une trentaine de plaintes par an. Mais ce chiffre a baissé pour l'année 2008.

Que se passe-t-il quand une femme vient vous voir pour dénoncer des violences conjugales ?

Elle est dirigée vers un des deux Officiers de Police Judiciaire référents en la matière. Cela pour respecter la confidentialité et aussi parce que la récurrence des affaires a fait qu'ils ont acquis une certaine expérience et des réflexes. Il faut savoir qu'à partir du moment où il y a eu violence, la plainte est recevable. La victime peut venir avec un certificat médical établi par son médecin traitant constatant ses blessures, mais seul un certificat délivré par un

médecin expert près la Cour d'Appel fera foi devant le tribunal. La réquisition de ce médecin expert est systématique dès le dépôt de plainte. Tout ça se fait dans la continuité, dans la même journée pour une plainte exhaustive et efficace.

La femme peut venir porter plainte même avec une ITT inférieure à 8 jours ?

Bien sûr ! Ce seront seulement les poursuites qui seront différentes si l'Incapacité Temporaire Totale est supérieure à 8 jours. Car ce sera une circonstance aggravante devant le tribunal.

A quoi sert de déposer une main courante ?

Dans ce cas-là, à rien ! Sauf si la femme part du foyer avec les enfants, c'est une façon de nous prévenir pour ne pas être accusée d'enlèvement de mineurs. La main courante est en fait une déclaration interne aux services de police qui n'a de raison d'être que lorsqu'il n'y a pas de délit. Il faut savoir que la police peut prendre l'initiative d'une action publique si la victime ne veut pas porter plainte alors que nous nous apercevons qu'elle est en danger. La procédure se fera alors de la même manière. On va chercher le conjoint et il sera mis en garde à vue. En général, il avoue toujours. Le taux d'élucidation des cas de violences conjugales avoisine les 100 %.

Que pouvez-vous faire si les violences se sont déroulées dans le passé ?

La procédure est plus lente dans ce que l'on appelle le cadre préliminaire. Elle peut durer une semaine environ. Nous sommes obligés de convoquer l'homme. On ne peut pas aller le chercher physiquement contrairement au flagrant délit quand la femme vient de subir des violences. Si l'homme ne vient pas, on doit alors demander une autorisation au magistrat pour aller le chercher. Dès que le conjoint est placé en garde à vue, nous avisons le magistrat de permanence qui peut donner un avis de comparution



Le Commandant Richard Gianotti

immédiate dans certains cas. Ou alors, il délivre une convocation au tribunal pour une date ultérieure ou prend un temps de réflexion pour savoir s'il va engager une procédure. D'où l'importance de la gravité des faits et de la rapidité du dépôt de plainte.

La femme peut-elle avoir droit à une protection policière si elle se sent particulièrement menacée ?

Non, cela n'existe pas. Si on devait incarcérer tous ceux qui professent des menaces de mort, on ne s'en sortirait pas. C'est malheureusement à la personne de trouver des solutions. On ne peut apporter une réponse efficace que lorsque l'acte commis est grave. C'est l'esprit de la loi. C'est la même chose pour les problèmes de voisinage par exemple. On ne peut rien faire tant qu'il n'y a rien eu de vraiment grave.

Que se passe-t-il si la victime décide de retirer sa plainte ?

Le retrait de plainte n'est pas synonyme d'arrêt des poursuites. En ce qui nous concerne, nous continuons l'enquête. Seul le parquet a l'opportunité des poursuites. Il peut orienter vers une médiation publique s'il y a des violences légères.

L'avis d'une avocate spécialisée

Maître Agnès Etroy est la présidente de l'association « Accueil Femmes Solidarité ». Elle est aussi avocate spécialisée dans les affaires familiales et notamment les cas de violences faites aux femmes à Nice.

Elle tient tout d'abord à préciser que son travail ne se réduit pas aux plaintes. « J'agis devant le Juge aux Affaires Familiales avant même que la victime ne dépose plainte ».

« Avec la politique de notre parquet, les affaires de violences conjugales sont peu renvoyées devant le tribunal correctionnel. Elles vont plutôt vers un médiateur ou le délégué du procureur pour des mesures alternatives ». La faute à des services de police et un parquet débordés par le nombre de plaintes. « Ils font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont ». Les alternatives sont donc beaucoup utilisées à Nice. « Mais on ne peut pas dire que ce problème n'est pas pris en compte. Suivant les juridictions, la politique n'est pas la même. A Douai, dans le Nord par exemple, ils font quelque chose de formidable. C'est l'auteur des violences qui se voit contraint de quitter le domicile conjugal, placé en foyer Emmaüs et pris en charge par un psychologue. C'est ce qui devrait se faire à chaque fois ».

Pour Maître Etroy, la loi n'est pas mal faite. Elle reconnaît cependant que le traitement de l'affaire peut énormément changer d'un commissariat à l'autre, ou même d'un agent à l'autre. « Mais je tiens à dire aux femmes battues que, dans les cas de violences conjugales, toute plainte est recevable, même sans ITT ! Si l'agent de police refuse de prendre la plainte, la victime a un recours en écrivant directement au Procureur de la République ».

Mais il est vrai qu'une fois devant la justice, peu d'hommes violents vont en prison. « Le parquet a plutôt tendance à requérir une amende ou un sursis si les faits sont plus graves. Mais avec la loi sur la récidive, cette mesure est particulièrement dissuasive car s'il recommence, l'homme prend automatiquement de la prison ferme ».

Depuis une réforme de 1992 mise en application en 1994, la violence entre conjoints est une cause d'aggravation. Ces faits sont au minimum délictuels

alors qu'ils n'étaient que des contraventions auparavant. « Je le répète, les articles du Code sont suffisants. La peine est encore plus aggravée quand il s'agit d'une femme vulnérable ou enceinte et le Code a pris en compte le viol dans le mariage ».

Des aberrations comme Agnès en a vu il y a quelques années ne sont alors plus possibles. « Une de mes clientes qui avait pris 6 coups de couteau s'est vue divorcer aux torts partagés car l'homme violent avait pu produire des preuves comme quoi elle n'était pas une bonne maîtresse de maison ! »

Selon cette spécialiste du droit, les juges sont de plus en plus sensibilisés au problème. Et en 2004, la cause a connu une avancée extraordinaire avec le « référé-violences-conjugales ». « Cette mesure permet de saisir le Juge aux Affaires Familiales en urgence dans le cadre d'une procédure contradictoire. La victime peut ainsi se voir jouir du domicile conjugal, de l'autorité parentale et d'une pension alimentaire. C'est cependant une mesure provisoire qui cesse si la victime n'a pas déposé une demande de divorce dans les 4 mois ». Agnès Etroy avoue s'être battue pendant des années pour qu'une telle mesure soit possible. Et aujourd'hui, elle continue à se battre pour que ce référé puisse se faire pour les pacés et concubins.



Maître Agnès Etroy



Le témoignage d'une femme battue

Nadine*, 46 ans

« Les violences avaient commencé dès le début de la relation. Mais elles se sont complètement calmées pendant près de 4 ans. Après cette pause, elles sont reparties de plus belle. Coups de poing, cheveux arrachés... même devant nos filles. J'avais une grande fille d'un premier mariage. C'est elle qui m'a poussée à m'en sortir car si je ne faisais rien, elle serait allée voir la police.

J'essayais de m'en sortir mais j'étais très surveillée dans mes faits et gestes. Quand je suis arrivée au commissariat, j'ai été très bien accueillie et on m'a immédiatement crue. La police a dû aller le chercher chez nous avec menaces et gilets par balle car il retenait séquestrées nos deux filles et avait des armes. Mais il est ressorti dès le lendemain matin de la garde à vue. Il m'a même appelée pour que j'aille le chercher ! Comme si rien ne s'était passé, comme si c'était normal !

J'ai alors dû m'enfuir avec mes filles, être logée chez des voisins, amis, en hébergement d'urgence... Alors que j'étais la seule propriétaire du domicile conjugal. C'est moi qui ai dû galérer pendant plus

d'un mois avant de pouvoir récupérer mon appartement !

C'est à ce moment que j'ai contacté l'association « Accueil Femmes Solidarité » qui m'ont bien aidée et ont pris en charge mes enfants car j'ai dû les déscolariser jusqu'à ce que le Juge aux Affaires Familiales me donne la garde exclusive par peur que mon conjoint ne vienne les chercher à la sortie de l'école.

Pendant ce mois et demi (le temps du jugement en mesure d'urgence), j'ai vécu tous les jours dans la peur. Par la suite, il a tout de même essayé de revenir 3 fois et a récidivé en me violentant. C'est pour ça qu'il a eu une peine de 2 mois de sursis cette fois-ci.

Depuis, il s'est calmé envers moi et ne m'a plus menacée. Mais il n'a jamais exprimé le moindre regret, même devant le juge.

Quand on est dans cette situation, on se sent démuni. On est obligé de raconter notre histoire à tout le monde. Et pour ma part, je n'ai même pas eu le soutien de ma famille qui avait peur des représailles de mon conjoint. Ils ont donc préféré que je me débrouille seule...

Mais je me sentais protégée par la police. Ils sont à chaque fois venus immédiatement dès qu'il y avait un problème.

Par contre, je trouve que là où le bât blesse, c'est au niveau de la loi. On n'est pas du tout suivi.

Je conseille aux femmes qui vivent cela de ne pas le garder pour elles. Il faut



©DR

qu'elles sachent que des associations peuvent les aider, qu'il y a eu des progrès au niveau de l'accueil de la police et de la prise en charge ».

* Le prénom a été modifié par souci d'anonymat

Adresses utiles

Le site internet mise en place par le gouvernement avec toutes les infos, textes de lois, témoignages et adresses utiles : www.stop-violences-femmes.gouv.fr

Alpes Maritimes

Accueil Femmes Solidarité

81 rue de France - 06200 Nice
04 93 52 17 81
accueilfemmesbattues@hotmail.com

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des AM

Résidence St Augustin - bât 20/ Esc 14
20, rue des Mahonias - 06200 Nice
04 93 71 55 69 - cidf.06@wanadoo.fr

Al Qalam

2 allée de la Gare - 06340 La Trinité
04 93 92 02 57
alqalam06@hotmail.com

Ni Putes Ni Soumises

Espace Association Nice Centre -
45, promenade du Paillon - 06000 Nice
06 69 35 27 79 - npns06@gmail.com

Entraide et Partage

Espace Saint Roch
06300 Nice
04 97 08 02 82

Service Social Famille - Trait d'Union, Parenthèse

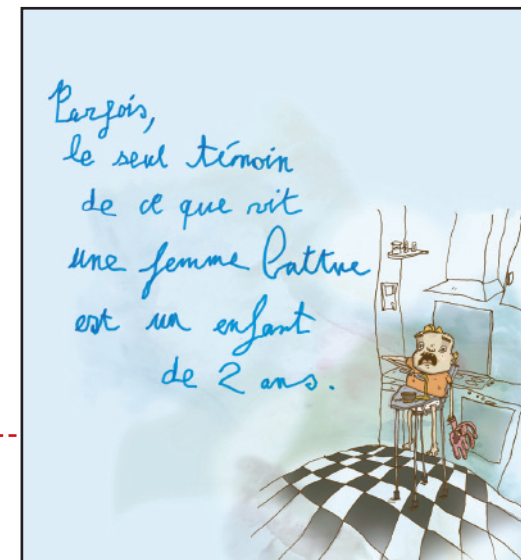
Service Logement et habitat
4, av de la Libération
06600 Antibes
04 92 19 75 60

HARJES - A.V.E.M (Aide aux victimes et médiation)

18, rue de l'Oratoire
06130 Grasse
04 92 60 78 00
centre.harjes@libertysurf.fr

Service de Médiation et d'Aide aux Victimes

41 bis av Michel Jourdan
06150 Cannes La Bocca
04 93 47 12 35
av@smav06.asso.fr



Var

AAVIV

6 rue Jules Renoux - 83100 Toulon
04 98 00 46 80
aaviv@wanadoo.fr

Association Varoise Accueil Famille

(Service d'urgence et hébergement)
Rue des Endronnes
83300 Draguignan
04 94 50 88 73
Fax : 04 94 50 88 73

Femmes d'Aujourd'hui

46 rue Picot 83000 Toulon
04 94 22 17 82

CIDFF du Var

42, av des Iles d'Or 83400 Hyères
04 94 65 82 84
cidf.var@wanadoo.fr



Dominique Estrosi-Sassone

**Adjointe au Maire de Nice
déléguée au Logement,
à la Cohésion Sociale et à la
Lutte contre les Discriminations.**

*Le premier centre d'hébergement
spécialisé pour femmes battues des Alpes-
Maritimes vient d'être ouvert à Nice.
Si ce centre a pu voir le jour, c'est grâce à
la ténacité de Dominique Estrosi-Sassone.
Elle nous raconte l'histoire de ce
projet... parsemé d'embûches.*



*L'inauguration du centre
en compagnie du Député-Maire
Christian Estrosi et du préfet des
AM, Francis Lamy*

© Ville de Nice / Philippe Viglietti

© Ville de Nice

Comment vous est venue l'idée de construire ce centre d'hébergement ?

C'est un projet que j'ai porté quasiment seule. Quand j'ai repris la responsabilité de la politique de la ville en 2001, j'ai immédiatement été sensibilisée sur cette problématique des violences faites aux femmes car je suis très touchée par tout ce qui touche la gent féminine comme les mariages forcés, les viols, les tournantes... Et il était quand même invraisemblable que la 5ème ville de France ne soit pas dotée d'un centre spécifique pour les accueillir !

Depuis quand ce projet était en phase de réflexion ?

Je me suis véritablement saisie de ce projet en 2002. Il a fallu faire preuve de volontarisme. Les violences conjugales nourrissent un certain irrationnel dans la population. Cela fait peur et crée des inquiétudes. J'ai dû me battre pour voir aboutir ce projet. S'il n'avait pas été porté politiquement, il aurait eu de grandes chances d'être avorté. Nous avons donc commencé à réfléchir en 2002 avec l'en-

semble des partenaires sur la possibilité de construire un tel centre. Mais nous avons dû faire face à deux échecs.

La première fois, nous pensions à une propriété de la ville. Tout un étage en haut d'un immeuble. Mais quand les copropriétaires ont appris ce que nous voulions faire de ces appartements, ils ont voté contre... avec des raisons pas très fondées... C'était en 2003. Quand on voit que certains de nos administrés sont

« Ces femmes ne sont pas un public de pestiférées !

contre un tel projet, on peut commencer à douter. Mais j'ai persisté.

En 2004, nous avons trouvé un terrain à l'ouest de la ville dans un périmètre avec moins d'habitations. La cadre aurait été agréable pour des femmes qui ont besoin de se ressourcer. Donc on préempte, on intéresse le bailleur social... Mais là encore, quand les riverains apprennent notre projet, on a droit à une levée de boucliers. Même certains de mes collègues élus commençaient à baisser les bras. Le raisonnement était : « on veut

bien d'un centre pour femmes battues, mais pas chez nous ».

Je n'ai pourtant pas lâché le morceau. Ces femmes ne sont pas un public de pestiférées !

Jusqu'au jour où votre persévérance a payé ?

En 2005 enfin, nous avons trouvé une petite maison bien placée avec des commerces alentours et bien desservie par les transports en commun. Cette fois-ci, il fallait que je désamorçasse les choses et fasse jouer l'intérêt général.

Lorsqu'on en parle pour la première fois au conseil municipal, ça se médiatise car c'est un projet intéressant. Mais là aussi, l'irrationnel s'en saisit alors que les plus proches riverains n'utilisaient même pas cet accès. Là encore les raisons ne sont pas véritablement justifiées. J'organise alors des réunions avec les riverains, avec le bailleur social « Nouveau Logis Azur », on amène les plans de l'architecte et une association qui avait créé ce genre de centre à Antibes. On prend le maximum de précautions pour faire comprendre aux

riverains que cela ne va pas leur poser de préjudice, ni de nuisances. Ils ont peur de la venue des maris violents mais nous leur promettons que tout sera mis en œuvre pour que la structure soit bien gardée. De plus, ce projet allait faire de cette verrière dans le quartier, un petit joyau ! Les riverains ont finalement entendu raison et nous avons pu commencer à mettre le projet en route.

Comment s'est déroulée l'avancée du projet par la suite ?

Nous avons associé les riverains au Conseil de Maison. C'était un genre de comité de pilotage. Un peu comme de la démocratie participative. Les habitants du quartier se sont rendu compte que leur patrimoine prenait de la valeur sans cette verrière près d'eux. L'endroit est assez sympathique maintenant.

Une fois que tout cela a été dédramatisé, les financements pour la construction ont été trouvés assez facilement. Ce n'est pas ce qui a posé le plus de problèmes. Les investisseurs avaient conscience qu'il s'agissait d'une structure prioritaire. Nous avons par contre eu plus de mal à trouver des crédits pour le fonctionnement de ce centre. On s'est battu jusqu'à fin 2008 avec les services de la DDASS et de l'Etat. Mais tout est réglé aujourd'hui. De toute façon, les collectivités auraient été prêtes à financer. Il n'était pas question de laisser le centre fermé une fois arrivé à ce stade ! C'est pourquoi l'inauguration officielle le 11 décembre, était particulièrement attendue.

Êtes-vous satisfaite du résultat ?

Il était important de montrer qu'à Nice, nous étions capables de proposer des réponses à ce problème. Elles ne sont toujours pas suffisantes peut-être, mais c'est un début. Je veux d'ailleurs rendre hommage au milieu associatif qui faisait du rafistolage comme il le pouvait en attendant la construction de ce centre. Des associations comme « Entraide et Partage » ou « Accueil Femmes Solidarité » ont suppléé à des missions de service public. Aujourd'hui, on peut se dire fier d'avoir une structure de ce type dans le département, même si ce n'est certainement pas assez.

Depuis son inauguration, le centre est-il complet ?

Pour l'instant, le centre n'est pas plein mais certains ajustements doivent encore se faire. Il semblerait que la procédure d'admission soit complexe mais nous le découvrons seulement maintenant. Il va falloir qu'on allège cette procédure car nous ne sommes pas dans la réactivité et l'urgence contrairement à la situation de ces femmes. Pour l'instant, les victimes sont obligées de passer par une assistante

sociale pour entrer au centre. Il faut que les associations puissent les envoyer directement. On va améliorer les choses. Il faut que le réseau fonctionne et que les réflexes se prennent.

Ont-elles des devoirs/obligations en échange ?

Lorsque des femmes viennent dans ce centre, on met en place un véritable projet d'insertion ou de réinsertion. On va les aider à redevenir autonome. S'impose alors un certain nombre de droits et de devoirs. Il y a un règlement intérieur, condition de vie en collectivité. Toute visite doit être au préalable annoncée. Surtout pour l'éventuel droit de visite du père. On ne doit plus être dans les parties communes à certaines heures de la journée. Et il faut bien sûr respecter son logement. On demande une participation forfaitaire selon ses ressources pour que la femme continue à se sentir responsable. Elle peut rester deux fois 6 mois dans le centre mais il faut un intermédiaire entre ces deux périodes. Tout ceci dans le but de les

« J'ai dû me battre pour voir aboutir ce projet »

reconduire le plus vite possible vers l'autonomie. Bien sûr les choses ne sont pas figées. On ne va pas mettre dehors une femme car la période est dépassée.

Avez-vous d'autres projets concernant les violences faites aux femmes ?

Aujourd'hui, ce centre est le seul. Mais je continue à travailler sur la prévention. Je mène des actions avec les services de police, la justice... Il faut que l'on travaille de plus en plus main dans la main. Il faut développer l'information collective de prévention, y compris chez les collégiens. Les comportements violents peuvent prendre naissance très tôt. Et les enfants spectateurs risquent de devenir acteurs. Les soins doivent aussi être permis aux personnes violentes. Je travaille plus sur ce type de projets. Mais cela ne veut pas dire que l'on ne réfléchit pas à autre chose. Quant à moi, je travaille avec toute ma passion sur ce problème. C'est dans mes tripes.

Êtes-vous plutôt optimiste ou pessimiste concernant ce problème ?

On peut voir les choses sous deux angles. Je suis pessimiste car les chiffres sont assez effrayants et font froid dans le dos dans notre pays socialisé. C'est un fléau qui touche toutes les couches populaires. Je suis aussi optimiste car aujourd'hui on enfreint plus facilement la loi du silence. Je prends tout ça avec lucidité et pragmatisme. Il faut rester en état d'alerte. Un bon nombre de violences ne sont pas encore visibles.



Le centre vu de l'extérieur

Trouvez-vous que le département des Alpes-Maritimes est plus ou moins doté concernant ce problème ?

Concernant les subventions aux associations, nous n'avons pas du tout à rougir. La problématique a été identifiée depuis 2001 et on a professionnalisé les associations. Il est certain qu'avant la construction de ce centre, c'était plus du dépannage, de l'amateurisme concernant la capacité d'hébergement. Nous ne sommes pas mauvais non plus sur la prise en charge des victimes. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'endroits en France où des assistantes sociales sont présentes dans tous les commissariats. C'est une mesure assez exemplaire.

Trouvez-vous que le problème des femmes victimes de violences conjugales est considéré à sa juste valeur en France ?

L'Etat en a fait une de ses priorités nationales. On doit continuer à redoubler d'efforts, oser la prévention, faire en sorte que la chaîne de justice soit respectée. Si on veut avoir de meilleurs résultats, il faut une démarche globale. Il faut rendre hommage à Nicolas Sarkozy qui a clairement affiché cette priorité. Ce n'est pas un effet d'annonce. Après, il faut voir si cette volonté est relayée ou non au niveau local... C'est tellement important que la France, la patrie des Droits de l'Homme soit un fer de lance dans la matière.

Une des chambres du centre

